

Alpine Canada Alpin

États financiers
30 avril 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Alpine Canada Alpin

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Alpine Canada Alpin (l'« Association ») au 30 avril 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 30 avril 2024;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit* des états financiers de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Suncor Energy Centre, 111 5th Avenue South West, bureau 3100, Calgary (Alberta) Canada T2P 5L3
Tél. : +1 403 509-7500, Téléc. : +1 403 781-1825, Téléc. courriel : ca_calgary_main_fax@pwc.com



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Calgary (Alberta)
Le 21 août 2024

Alpine Canada Alpin
 État de la situation financière
 Au 30 avril 2024

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (note 7)	205 296	707 421
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 12 450 \$ (56 963 \$ en 2023)	1 616 019	1 716 491
Charges payées d'avance	360 520	255 740
Stocks	-	25 850
	<hr/>	<hr/>
	2 181 835	2 705 502
Actif détenu en fiducie (note 2d)	1 672 090	1 209 956
Solde dû par Alpine Canada Events Company (notes 10 et 11)	351 952	702 233
Immobilisations corporelles (note 6)	569 923	697 886
	<hr/>	<hr/>
	4 775 800	5 315 577
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 424 314	2 083 134
Apports reportés (note 8)	681 254	1 349 980
	<hr/>	<hr/>
	2 105 568	3 433 114
Investissement dans la filiale (note 11)	248 736	176 990
Charges pour actif détenu en fiducie (note 2d)	1 672 090	1 209 956
	<hr/>	<hr/>
	4 026 394	4 820 060
Actif net		
Non affecté	749 406	495 517
	<hr/>	<hr/>
	4 775 800	5 315 577
Engagements (note 12)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Alpine Canada Alpin

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 30 avril 2024

	2024 \$	2023 \$
Produits		
Partenaires financiers des sports (note 5)	8 201 333	8 554 567
Partenariats, commandites et fournisseurs officiels (notes 2c et 10)	4 755 364	3 196 442
Collecte de fonds (note 10)	2 300 393	2 678 748
Cotisation des membres	1 177 527	991 236
Initiatives liées au développement du sport	380 334	624 654
Frais d'équipe	633 251	498 979
Formation des entraîneurs	625 694	494 917
Subventions provinciales	945 000	383 853
Événements (excluant les subventions fédérales et provinciales)	365 952	340 708
Autres	286 594	221 891
	<u>19 671 442</u>	<u>17 985 995</u>
Charges		
Équipe canadienne de ski alpin	5 482 989	6 176 446
Équipe canadienne de ski cross	2 389 513	2 293 970
Événements	2 835 810	1 940 269
Programmes liés au développement du sport	2 030 449	1 850 815
Équipe canadienne de ski para-alpin	1 744 015	1 614 553
Administration (note 9)	1 666 329	1 413 754
Fournisseurs officiels (notes 2c et 10)	1 234 250	1 069 078
Partenariats et commandites	818 169	680 725
Communications et marketing	386 746	350 428
Formation des entraîneurs	366 240	249 482
Amortissement des immobilisations corporelles	173 832	190 890
Collecte de fonds (note 9)	217 465	179 052
	<u>19 345 807</u>	<u>18 009 462</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant la perte de capitaux de la filiale	325 635	(23 467)
Perte de capitaux de la filiale (note 11)	<u>(71 746)</u>	<u>(176 990)</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	253 889	(200 457)
Actif net au début de l'exercice	<u>495 517</u>	<u>695 974</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>749 406</u>	<u>495 517</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Alpine Canada Alpin

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 30 avril 2024

	2024 \$	2023 \$
Encaisse provenant des (utilisée pour)		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	253 889	(200 457)
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	173 832	190 890
	427 721	(9 567)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	100 471	(370 277)
Charges payées d'avance	(104 780)	(150 660)
Stocks	25 850	-
Créditeurs et charges à payer	(658 818)	566 257
Apports reportés	(668 726)	726 862
	(878 282)	762 615
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 869)	(230 593)
Solde dû par Alpine Canada Events Company Limited	350 280	(702 233)
Investissement dans la filiale	71 746	176 990
	376 157	(755 836)
Variation de l'encaisse au cours de l'exercice	(502 125)	6 779
Encaisse au début de l'exercice	707 421	700 642
Encaisse à la fin de l'exercice	205 296	707 421

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Alpine Canada Alpin

Notes annexes

30 avril 2024

1 Nature des activités

Alpine Canada Alpin (ci-après l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* ainsi qu'une association canadienne enregistrée de sport amateur. L'Association est également enregistrée en vertu de la *Charitable Fundraising Act* de l'Alberta (la loi) et révèle les informations requises en vertu du paragraphe 7(2) de cette loi dans la préparation des présents états financiers.

L'Association est l'organisme national responsable de faire progresser le ski alpin de compétition au pays et de représenter le Canada, allant des programmes nationaux jusqu'à la gestion de l'Équipe canadienne de ski alpin, de l'Équipe canadienne de ski para-alpin et de l'Équipe canadienne de ski cross qui rassemblent les meilleurs skieurs et skieuses de compétition au Canada. L'Association est également responsable de la formation et de l'accréditation des entraîneurs de ski du Canada.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada*. Nous décrivons ci-dessous les méthodes comptables que nous jugeons particulièrement importantes.

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés de produits et de charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations, et ces écarts pourraient être importants.

b) Comptabilisation des produits

i) Apport et collecte de fonds

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée. Les autres apports affectés d'origine externe sont reportés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

ii) Publicité et commandites d'entreprise

Tous les produits tirés de la publicité et des commandites sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés conformément aux modalités du contrat, lorsque ces montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

iii) Cotisations et frais

Les cotisations et les frais sont facturés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils se rapportent.

iv) Subventions gouvernementales

Les subventions du gouvernement du Canada et les subventions provinciales sont assujetties à certaines modalités concernant l'utilisation de ces fonds, dont les charges peuvent être imputées aux contributions versées et faire l'objet d'une vérification gouvernementale. Par conséquent, des ajustements peuvent être apportés aux contributions initiales reçues. L'incidence sur les produits nets ou les charges nettes de tout rajustement découlant de cette vérification est reflétée dans l'exercice au cours duquel la vérification a été réalisée. Les contributions reçues avant le début de l'exercice et les charges de programme prévues sont reportées à l'exercice applicable.

v) Initiatives liées au développement du sport et à la formation des entraîneurs

Les produits générés par les initiatives liées au développement du sport et à la formation des entraîneurs sont comptabilisés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et dans l'exercice auquel ils se rapportent. Ces initiatives comprennent des programmes ciblés pour les athlètes, les assurances et les activités liées à la formation des entraîneurs, dont les cotisations annuelles des entraîneurs, les stages et d'autres projets.

vi) Événements

Les frais des concurrents et les produits tirés du soutien à l'international sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés lorsque ces montants sont fixes et déterminables, et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les événements comprennent des compétitions nationales et des événements de la Coupe du monde.

c) Biens et services reçus à titre de don

Les biens et services reçus à titre de don sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Association et qu'ils auraient par ailleurs été achetés. Au cours de l'exercice 2024, des apports en biens et services de 1 234 250 \$ (1 069 078 \$ en 2023) ont été comptabilisés dans les états financiers en tant que produits tirés des commandites et fournisseurs officiels. Les contributions sous forme de bénévolat ne sont pas comptabilisées dans les états financiers en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur.

d) Actif détenu en fiducie et charges pour actif détenu en fiducie

Les fonds détenus en fiducie pour certains athlètes sont inclus dans l'actif et le passif de l'Association lorsque la responsabilité de ces fonds relève de l'Association. L'actif détenu en fiducie comprend l'encaisse.

e) Situation fiscale

L'Association est inscrite à titre d'organisme sans but lucratif et, à ce titre, n'a pas à payer d'impôt sur le revenu.

f) Encaisse

L'encaisse comprend les liquidités, les soldes bancaires, les dépôts dans un compte de placement pour les activités d'exploitation et d'autres placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en espèces pour des montants connus.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de dépréciation. Le coût des apports sous forme d'immobilisations corporelles est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Le coût des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes est affecté aux composantes lorsqu'il est possible de le faire et lorsqu'on peut estimer leur durée de vie utile.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque les conditions indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir les biens et les services ou que la valeur des avantages économiques futurs ou de la durée utile potentielle associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable. Lorsque les conditions indiquent qu'un actif est déprécié, la valeur nette comptable de cet actif est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. La dépréciation des immobilisations corporelles est comptabilisée comme une charge dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

La perte de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise ultérieurement.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, dont la moitié de l'amortissement est imputée à l'année d'acquisition, à l'exception des véhicules. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les taux suivants :

Actif	Taux	Mode
Matériel informatique	30 %	linéaire
Équipement de compétition	30 %	linéaire
Équipement de ski	20 %	linéaire
Site Web de l'Association	20 %	linéaire
Fourniture de bureau	20 %	linéaire
Centre national d'entraînement de ski	15 %	linéaire
Véhicules	30 %	dégressif
Équipement pour les tests physiques	15 %	linéaire
Filets de protection	10 %	linéaire
Tours et structures	5 %	linéaire

Les immobilisations corporelles en cours ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont mises en service.

h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice et les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens, à l'exception de l'amortissement, qui est converti au taux de change en vigueur lorsque les actifs connexes ont été acquis. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

i) Investissement

Les investissements dans les filiales sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Initialement, l'investissement est comptabilisé au coût. La valeur comptable est majorée ou diminuée pour refléter la quote-part revenant à l'investisseur du résultat post-acquisition ainsi que toute opération portant sur les capitaux propres. Les distributions de la filiale réduisent le solde des investissements.

À la fin de chaque exercice, l'Association examine s'il existe des indices montrant que les titres d'une filiale ont subi une dépréciation. Lorsqu'il existe des indices d'une dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie de l'investissement. Lorsque l'Association observe un changement défavorable important, elle réduit la valeur comptable de l'investissement pour la ramener à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'investissement et le prix qu'elle pourrait obtenir de sa vente à la date de l'état de la situation financière. Le montant de la réduction est comptabilisé comme une perte de valeur dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Une perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, à condition que la valeur comptable ajustée de l'investissement n'excède pas le montant qui aurait été comptabilisé à la date de la reprise si la perte de valeur n'a pas déjà été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice où la reprise a lieu.

j) Instruments financiers

L'Association évalue initialement les actifs financiers créés ou acquis et les passifs financiers émis ou pris en charge à leur juste valeur dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des actifs détenus en fiducie et des charges payées d'avance. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer ainsi que des charges pour les actifs détenus en fiducie.

Tous les actifs financiers créés ou acquis et les passifs financiers émis ou pris en charge dans le cadre des opérations entre entités apparentées sont initialement évalués au coût. Le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Association dans le cadre de l'opération. Les instruments financiers résultant d'opérations entre entités apparentées sont ultérieurement évalués au coût, moins la réduction pour la perte de valeur.

Les coûts d'opération sur les actifs et les passifs financiers évalués au coût après amortissement sont ajustés en fonction de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné et sont ensuite comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode linéaire.

À la fin de chaque exercice, l'Association examine s'il existe des indices d'une possible dépréciation d'un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement. S'il existe des indices de dépréciation et si l'Association détermine qu'il y a eu un changement défavorable important dans le montant ou l'échéancier prévu des flux de trésorerie attendus, une dépréciation est comptabilisée.

Si la situation a changé, une dépréciation déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, à condition que la valeur comptable ajustée n'excède pas le montant qui aurait été comptabilisé si la dépréciation n'a pas déjà été comptabilisée.

L'Association n'est pas exposée à des risques importants liés aux taux d'intérêt provenant de ces instruments financiers.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Association n'est pas concentré auprès d'un client ou d'un commanditaire en particulier. L'Association n'estime pas être exposée à un risque de crédit indu et prend des mesures pour minimiser l'exposition au risque de crédit en ne faisant affaire qu'avec des contreparties solvables et en assurant un suivi régulier du recouvrement des comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de son exposition aux risques par rapport à l'exercice précédent.

ii) Risque de change

L'Association effectue des opérations en devises étrangères pour lesquelles les produits, les charges et les soldes des comptes débiteurs et créditeurs connexes sont assujettis aux variations du taux de change. Il n'y a eu aucun changement de son exposition aux risques par rapport à l'exercice précédent.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Association ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis. L'Association gère le risque de liquidité en respectant son budget annuel et en gérant rigoureusement les comptes débiteurs, et elle dispose d'une facilité de crédit à vue de 1 260 000 \$ (1 260 000 \$ en 2023) (voir note 7). Il n'y a eu aucun changement important de son exposition aux risques par rapport à l'exercice précédent.

3 Aide d'urgence du gouvernement relative à la COVID-19

En 2020, le gouvernement du Canada avait mis en place des mesures d'aide d'urgence relatives à la COVID-19. À l'exercice 2024, la pandémie était terminée et aucun financement supplémentaire n'était disponible. En 2024, l'Association n'a reçu aucun montant (1 082 861 \$ en 2023) du programme d'urgence relatif à la COVID-19 et n'a comptabilisé aucun montant (1 082 861 \$ en 2023) dans les produits provenant du gouvernement du Canada. Au 30 avril 2024, un montant de 62 000 \$ (62 000 \$ en 2023) au titre du financement reçu en aide d'urgence relatif à la COVID-19 a été comptabilisé au poste Créditeurs et charges à payer.

Alpine Canada Alpin

Notes annexes

30 avril 2024

4 Remises gouvernementales

Les remises gouvernementales comprennent les montants qui doivent être versés aux autorités gouvernementales et sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Ces remises se rapportent aux versements des retenues à la source totales de 101 423 \$ (3 177 \$ en 2023).

5 Partenaires financiers des sports

Les produits liés aux partenaires financiers des sports se composent du financement provenant du gouvernement du Canada, du Comité olympique canadien et du Comité paralympique canadien. L'organisme À nous le podium offre du soutien technique auprès des organismes nationaux de sport et formule des recommandations de financement.

	2024	2023
	\$	\$
Gouvernement du Canada	6 896 388	7 638 862
Comité olympique canadien	1 171 235	815 004
Comité paralympique canadien	133 710	100 701
	<hr/>	<hr/>
	8 201 333	8 554 567
	<hr/>	<hr/>

Alpine Canada Alpin

Notes annexes

30 avril 2024

6 Immobilisations corporelles

			2024	2023
	Coût	Amortissement	Net	Net
	\$	cumulé	\$	\$
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	413 866	337 148	76 718	112 359
Équipement de compétition	294 873	233 099	61 774	94 999
Centre national d'entraînement de ski	126 552	126 552	-	-
Équipement Coupe du monde	348 432	251 910	96 522	108 880
Équipement de bureau	105 281	24 775	80 506	92 654
Équipement tests physiques	86 512	68 456	18 056	19 039
Véhicules	94 273	36 364	57 909	61 864
Filets de protection	149 021	118 788	30 233	31 091
Tours et structures	295 000	146 795	148 205	177 000
Site Web de l'Association	52 660	52 660	-	-
Équipement de ski	21 844	21 844	-	-
	1 988 314	1 418 391	569 923	697 886

7 Facilité de crédit disponible

L'Association dispose d'une facilité de crédit à vue d'un montant de 1 260 000 \$ (1 260 000 \$ en 2023) auprès d'une banque à charte canadienne, portant intérêt au taux préférentiel (taux préférentiel en 2023). Au 30 avril 2024, le solde de la facilité à rembourser était de 411 901 \$ (247 867 \$ en 2023).

Les immobilisations actuellement détenues par l'Association, qui comprennent, entre autres, l'équipement, les débiteurs et les immobilisations acquises dans l'avenir, sont données en garantie de la facilité de crédit.

Alpine Canada Alpin

Notes annexes

30 avril 2024

8 Apports reportés

Les apports reportés proviennent des apports affectés d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensés. Ces apports affectés d'origine externe sont ensuite comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 349 980	623 118
Apports au cours de l'exercice	9 363 497	9 765 495
Montant comptabilisé à titre de produits	<u>(10 032 223)</u>	<u>(9 038 633)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>681 254</u>	<u>1 349 980</u>

9 Charges liées à la collecte de fonds

Comme l'exige le paragraphe 7(2) de la *Charitable Fundraising Act* de l'Alberta, les montants suivants sont divulgués :

	2024	2023
	\$	\$
Montant versé à titre de rémunération aux employés dont les fonctions principales consistent à recueillir des fonds	285 778	231 418

10 Soldes relatifs aux opérations entre entités apparentées

Les opérations entre entités apparentées sont effectuées selon des modalités équivalentes à celles qui s'imposent dans des conditions de pleine concurrence.

Au cours de l'exercice, l'Association a tenu la Coupe du monde de ski cross 2024 (l'événement) (Coupe du monde de Lake Louise en 2023) par l'intermédiaire de sa filiale, Alpine Canada Events Company Limited (note 11).

	2024	2023
	\$	\$
Montant dû par Alpine Canada Events Company Limited	4 561 675	4 871 956
Montant dû à Alpine Canada Events Company Limited	<u>4 209 723</u>	<u>4 169 723</u>
Montant dû par Alpine Canada Events Company Limited	<u>351 952</u>	<u>702 233</u>

Alpine Canada Alpin

Notes annexes

30 avril 2024

Les opérations avec d'autres entités apparentées s'élèvent à 1 526 651 \$ (1 888 594 \$ en 2023) et 497 301 \$ (951 524 \$ en 2023) et sont incluses respectivement dans les produits Collecte de fonds et dans les produits Partenariats, commandites et fournisseurs officiels.

11 Investissement – Alpine Canada Events Company Limited

Alpine Canada Events Company Limited (la filiale) a été constituée en société à but lucratif appartenant à part entière à l'Association, en vertu de la *Business Corporations Act* de l'Alberta, le 26 septembre 2022 dans le but d'organiser des événements de la coupe du monde. Cette entité a l'obligation de produire des déclarations de revenus.

Les informations financières de la filiale pour l'exercice clos le 30 avril 2024 et les données comparatives pour la période du 26 septembre 2022 au 30 avril 2023 sont résumées ci-dessous.

	Exercice clos le 30 avril 2024 \$	Période allant du 26 septembre 2022 au 30 avril 2023 \$
État de la situation financière		
Total de l'actif	151 631	663 324
Créditeurs et charges à payer	48 415	138 081
Solde dû à Alpine Canada Alpin	351 952	702 233
Total du passif	400 367	840 314
Actif net au début de l'exercice	(176 990)	-
Actif net à la fin de l'exercice	(248 736)	(176 990)
État des résultats et de l'évolution de l'actif net		
Total des produits	755 170	4 750 698
Total des charges	826 916	4 927 688
Insuffisance des produits sur les charges	(71 746)	(176 990)
Tableau des flux de trésorerie		
Encaisse de fonctionnement	351 952	(702 233)
Encaisse utilisée dans les activités de financement et d'investissement	(350 281)	702 233
Augmentation de l'encaisse	1 671	-

Alpine Canada Alpin

Notes annexes

30 avril 2024

12 Engagements

L'Association a conclu une entente pour un immeuble d'une durée de 5 ans, avec prolongation de 3 ans, dont les paiements de location s'élèvent à 63 415 \$ par année. Les autres engagements de l'Association comprennent la location d'un photocopieur.

	\$
2025	90 806
2026	89 606
2027	89 606
2028	76 382
2029	63 415
Par la suite	190 244

